

Contre les dérives de l'économie collaborative, une seule solution, la coopération citoyenne.

Eh oui ! les débats font rage autour du concept d'économie collaborative. S'agit-il d'un mouvement de rupture avec l'économie de marché telle qu'elle fonctionne actuellement ou ne s'agit-il, tout compte fait qu'une façon plutôt futée de faire des affaires en jouant sur des registres de l'âme humaine jusqu'ici peu exploités, comme l'altruisme, le don ou le partage mais aussi sur un registre beaucoup plus commun qui s'appelle « le pouvoir d'achat » ?

J'ai envie de dire un peu les deux. En effet, quand on regarde ce qui se passe dans les territoires en terme d'économie de proximité, il est évident que se mettent en place de nouveaux circuits qui ne sont pas fondés sur la seule rentabilité. Quand on regarde par contre au-delà des frontières de son pays, au sens où on parle du Pays de Morlaix par exemple, on se rend compte que c'est un peu moins vrai. En effet, les médias nationaux mettent sous le vocable d'économie collaborative, des entreprises hautement capitalistes comme Uber, Blablacar ou AIRbnb pour ne citer que les plus connues.

La différence entre les deux tient essentiellement à ce que la même idée de départ, qui pourrait être empruntée à Michel Foucault et son « homme entrepreneur de lui-même », à savoir que nous pouvons tous être les propres acteurs de ce que nous utilisons découle deux conceptions différentes du travail collaboratif. Là où, dans votre canton, il s'agit bien d'un échange et d'un partage dans la cadre d'une collaboration bijective, au niveau des entreprises devenues planétaires en

moins de 10 ans, il s'agit d'une forme d'auto-exploitation sous couvert de collaboration. Le partage n'est plus totalement bijectif. Et cela fait toute la différence.

Et pourtant, si on prend les expériences françaises les plus emblématiques de cette économie collaborative à sens unique, on se rend compte la plupart du temps que cela a commencé comme une belle aventure humaine, souvent sous forme associative mais parce que le goût de « la gagne », la soif de pouvoir, sont de puissants moteurs pour entreprendre, ces projets ont dérivé vers ce qui est devenu une aventure financière individuelle, de plus engluée le plus souvent dans les exigences de partenaires financiers que l'appât du gain a attiré autour de ces belles « histoires à succès ».

Des utopies créatives comme l'économie du partage émergent en permanence et presque aussi souvent dérapent dans une forme de récupération marchande.

Est-ce inéluctable ? dans l'état actuel de l'organisation de ces projets sûrement. Mais si on levait la tête pour regarder en arrière, on verrait que cela n'est pas aussi irrémédiable que cela. Toute organisation humaine, et une entreprise de l'économie du partage n'échappe pas à cette règle, est la convergence sur un projet, d'intérêts parfois divergents. C'est l'équilibre entre ces projets divergents qui fait la pérennité du projet donc de l'organisation. Mais si dans ce qu'on appelle « la gouvernance », certains intérêts n'ont pas accès aux manettes, ce sont ceux qui les détiennent qui imposent en fin de compte leur intérêts. Et voici comment un projet dérive.

Que faire alors ? Concevoir un mode de gouvernance de l'entreprise collaborative qui ne privilégie aucun de ces intérêts. Dans le langage des entreprises on appelle ces intérêts et ceux qui les portent, les parties prenantes. Dans le cas d'une entreprise collaborative, il y aura donc parmi les parties prenantes, les apporteurs de l'idée,

les financeurs de l'idée, les utilisateurs du service et des tiers intéressés par le bon fonctionnement de ce service (ce peut être des associations, des collectivités territoriales, etc...). Pour que l'équilibre se maintienne, il faut donc que toutes ces parties prenantes aient à peu près la même voix au chapitre, afin notamment d'éviter toute dérive, soit vers la marchandisation du don, soit vers la gabegie des moyens, au nom de ce même don . Or en droit français, la solution existe : cela s'appelle les Société Coopératives d'Intérêt Collectif.

En l'état actuel, c'est sûrement un bon outil de développement de l'économie du partage sur un territoire à l'échelle humaine. Au-delà, c'est problématique. Mais justement au-delà, peut-on encore parler d'économie du partage quand le partage se fait avec le monde entier par le truchement de on ne sait plus qui, un intermédiaire dont la rémunération, elle ne ressort plus de la logique du partage ?

C'est pourquoi, il convient pour l'instant de penser l'économie du partage comme une solution locale, avec des acteurs locaux car c'est à ce niveau seulement que le partage est une vraie collaboration

CO LABORARE : travailler avec ce n'est pas loin de
CO OPERARE : faire avec